

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 33 du 10 août 2017**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte 3

**INSTRUCTION N° 570/ARM/DGA/DO/UM\_ESIO**

relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations.

*Du 24 juillet 2017*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des opérations ; unité de management espace et système d'information opérationnels.*

**INSTRUCTION N° 570/ARM/DGA/DO/UM\_ESIO relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations.**

*Du 24 juillet 2017*

NOR A R M A 1 7 5 1 5 0 5 J

---

*Références :*

- a) Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009 ; texte n° 21 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 110.4.2, 700.1.1) modifié.
- b) Arrêté du 2 décembre 2009 (JO n° 288 du 12 décembre 2009, texte n° 39 ; signalé au BOC 1/2010 ; BOEM 110.4.2, 700.1.1) modifié.
- c) Instruction n° 560/DEF/DGA/DO/SDAQ/QCI du 23 décembre 2015 (BOC n° 8 du 25 février 2016, texte 6 ; BOEM 700.2.2.2).

*Texte abrogé :*

Instruction n° 570/DEF/DGA/DO/UM\_ESIO du 16 décembre 2016 (BOC n° 5 du 2 février 2017, texte 13 ; BOEM 700.2.2.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 700.2.2.2

*Référence de publication :* BOC n° 33 du 10 août 2017, texte 3.

---

SOMMAIRE

- 1. OBJET.
- 2. MISSIONS.
- 3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.
  - 3.1. Le directeur de l'unité de management.
  - 3.2. Le directeur adjoint.
  - 3.3. Autres personnels.
- 4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.
  - 4.1. Segments de management.
  - 4.2. Équipes pluridisciplinaires de direction de projet.
- 5. SOUTIEN.
- 6. DOCUMENT ABROGÉ.
- 7. DIVERS.

## 1. OBJET.

La présente instruction définit les missions et l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels (UM ESIO), organisme extérieur placé sous l'autorité de la direction des opérations (DO), selon les dispositions de l'article 14. de l'arrêté de référence b).

Elle complète l'instruction de référence c) pour les aspects propres à l'UM ESIO.

## 2. MISSIONS.

Les missions de l'UM ESIO sont définies et conduites conformément aux documents référencés dans l'instruction de référence c).

L'UM ESIO conduit les opérations d'armement (programmes d'ensemble, programmes, opérations d'ensemble et opérations non érigées en programmes), dans les domaines de l'espace, des systèmes de communication, d'information, d'observation, de renseignement et de commandement, qui relèvent du budget opérationnel de programme (BOP) ESIO du programme 146 « équipement des forces ».

Elle assure également, essentiellement dans les domaines de l'espace, pour les systèmes de communication, d'information, d'observation, de renseignement et de commandement :

- l'exécution des études amont du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense » qui lui sont confiées ;
- l'exécution des projets des programmes 178 « préparation et emploi des forces » et 212 « soutien de la politique de défense » qui lui sont confiés ;
- l'exécution des projets au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui lui sont confiés ;
- la participation à l'élaboration de la politique technique et sectorielle de son domaine.

Le directeur de l'UM ESIO tient à jour la liste exhaustive des opérations relevant de son domaine de compétence.

## 3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.

### 3.1. Le directeur de l'unité de management.

Conformément au point 3.1. de l'instruction de référence c) qui fixe les attributions d'un directeur d'unité de management (DUM), le DUM ESIO est responsable du BOP du programme 146 « équipement des forces » relevant de son UM.

### 3.2. Le directeur adjoint.

Le DUM peut disposer d'un directeur adjoint qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses fonctions et le représente dans toutes les instances qu'il juge appropriées.

Le DUM fixe par décision le détail des attributions qu'il confie au directeur adjoint.

### 3.3. Autres personnels.

Le DUM dispose, pour l'assister dans ses fonctions, des personnes qui lui sont rattachées ou relevant d'autres directions ou services conformément au point 3.4. de l'instruction de référence c).

A ce titre, le DUM dispose donc :

- d'un adjoint « affaires générales » rattaché organiquement à l'UM ;
- de directeurs d'opérations export (DOE) « espace » rattachés organiquement à la direction du développement international (DI) ;
- de personnels, rattachés organiquement à l'UM, qui sont en postes permanents à l'étranger.

#### 4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.

##### 4.1. Segments de management.

Sauf exception, les projets ou activités dont l'unité de management assure la conduite ou l'exécution sont regroupés en cinq segments de management :

- segment de management « réseaux métropole, intranets et sécurité » (UM ESIO/RIS) ;
- segment de management « réseaux tactiques et opératifs » (UM ESIO/RTO) ;
- segment de management « renseignement, surveillance, environnement géophysique » (UM ESIO/RSE) ;
- segment de management « systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) terre et interarmées » (UM/ESIO/RSE) ;
- segment de management « études amont » (UM ESIO/EA).

La liste des affaires et projets affectés à chaque directeur de segment de management et à chaque manager au sein des différents segments de management fait l'objet d'une décision du DUM ESIO, mise à jour en fonction de l'évolution de la répartition des affaires.

##### 4.2. Équipes pluridisciplinaires de direction de projet.

Chaque manager est responsable opérationnel d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de direction de projet (EPDP) telles que décrites dans l'instruction de référence c).

La composition de ces EPDP est précisée dans le point 4.2. de l'instruction de référence c) et figure, avec la part d'activité de chacun des membres, dans les plans de management étatiques ou les notes d'organisation des projets.

#### 5. SOUTIEN.

Le soutien de l'UM ESIO est assuré conformément aux dispositions du point 6. de l'instruction en référence c).

#### 6. DOCUMENT ABROGÉ.

L'instruction n° 570/DEF/DGA/DO/UM ESIO du 16 décembre 2016 relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations est abrogée.

#### 7. DIVERS.

Le directeur de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels est chargé de l'application de la présente instruction, qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieure générale hors classe de l'armement,  
directrice des opérations,*

Monique LEGRAND-LARROCHE.